



Mairie
de
VILLEBOIS 01150

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit novembre, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présence de Monsieur Marc LONGATTE, Maire.

Présents: Marc LONGATTE Maire, Carine DUCHANAUD, Bernard GUYOT, Ghislaine CROST, Jean-Luc LAMBERT Adjoints, Franck BALMON, Thierry ROUX, Odile DAVID, Cécile VIGIER, Dominique BERGER, Yves MERMIN.

Absents : Isabelle FRADIN DE BELLABRE, Catherine THOLLON (excusées), Cyril CAVET.

Secrétaire de séance : Yves MERMIN, assistée de Gisèle BAUDIN (secrétaire de mairie).

Date de convocation : 25 octobre 2017.

Monsieur Marc LONGATTE, Maire a procédé à l'appel des membres du Conseil Municipal. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20/09/2017 :

Après lecture, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2 – EXONERATION DE LA TAXE D'HABITATION :

Le Conseil décide qu'il ne sera plus délivré d'attestation sur demande des particuliers en vue de l'exonération de la taxe d'habitation pour les logements non occupés et vides de tous meubles.

3 – REORGANISATION DE LA BIBLIOTHEQUE :

Devant la vétusté du bibliobus, ce dernier va être supprimé. La navette passera deux fois par mois mais elle ne peut pas suppléer au bibliobus (réapprovisionnement en livres). Ainsi, les bénévoles devront se rendre à Bourg pour le réassort et le réapprovisionnement de la bibliothèque. Sur justificatifs, ces derniers se verront rembourser par la mairie, les frais kilométriques inhérents à leurs déplacements.

A noter qu'une nouvelle convention va être signée entre la bibliothèque et la mairie. Cette convention aura une durée de 3 ans alors, qu'auparavant, elle était en tacite reconduction.

.../...

4 – ENS (Espace Naturel Sensible) :

Le projet de labellisation de certaines zones sensibles sur notre commune, est présenté par Thierry ROUX. Ce projet portera le nom de « Anciennes Carrières de Villebois ». Le secteur comprendra la carrière des Meules, la carrière de l'Orange ainsi que les secteurs de dalles de l'Octave avec les traces de chars. Il est à noter que cette labellisation n'apporte aucune contrainte aux propriétaires et autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs).

Suite délibération, le projet est adopté à l'unanimité.

5 – INDEMNITE AU PERCEPTEUR :

Le projet d'accorder à M. Christian LAMUR (percepteur) une indemnité de conseil de 444.79 euros pour l'année 2017 est adopté à l'unanimité.

6 – TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES RESEAUX D'EAU VILLEBOIS/SAULT :

L'inquiétude sur le peu de précipitations en eau au cours de ces derniers mois, incite le conseil à prendre certaines mesures afin de ne pas subir de restrictions. Le maire rappelle que, techniquement, il n'y a pas la possibilité de réapprovisionner le réservoir. A noter qu'en 2008 la consommation était de 579 m³/jour et de 350 m³ en 2016. Le coût de ce raccordement s'élèvera à 178.000 euros HT. Le projet est adopté à l'unanimité

7 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN (CCPA) :

Le Conseil approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et le montant de l'attribution de compensation fixé par ce rapport qui s'élève à 111 686,81 € pour la commune.

Le Conseil se prononce en faveur de l'adhésion de la CCPA au Syndicat de la rivière d'Ain et aval et de ses affluents, en charge de la GEstion des Millieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil émet un avis favorable à la modification des statuts de la CCPA au 1^{er} janvier 2018.

8 – DEMANDE DE DEROGATION DE LA VALEUR LIMITE D'EMISSION DE SO2 CIMENTERIE VICAT DE MONTALIEU-VERCIEU :

La société VICAT souhaite pouvoir conserver pour son usine de Montalieu des valeurs limites d'émission du SO2 dérogatoires et ne pas être obligée d'installer un laveur humide. Un dossier de réexamen des conditions d'autorisation de l'usine VICAT est mis à disposition du public du 7 novembre au 5 décembre 2017 en mairie de Montalieu et Bouvesse. Le conseil émet un avis défavorable à la demande de dérogation de la société VICAT.

9 – MISE EN NON VALEUR DE CREANCES (EAU ET COMMUNE) :

- Eau : Le total est de 2 266.54 euros qui concernent la période de 2012 à 2016.

- Commune : Le total est de 202,28 (factures de 119.88 €, 72 € et 10.40 €).

Suite délibération, le projet est adopté à l'unanimité

10 - DECISIONS MODIFICATIVES (EAU ET COMMUNE) :

- Eau : Les crédits prévus au budget ne permettant pas l'admission en non-valeur adoptée, la somme de 267 € est transférée du chapitre 022 (dépenses imprévues) à l'article 6541 (admission en non-valeur).
- Commune : Suite à la réception de la facture du SIEA concernant les travaux d'alimentation électrique de 3 lots « la champagne », les crédits prévus au budget étant insuffisants, la somme de 2 715 € est transférée du chapitre 022 (dépenses imprévues) à l'article 20415 (subvention d'équipement aux organismes publics).

11 – DIVERS :

- Trois devis ont été demandés à l'entreprise SALA, pour démolir une maison dans la rue du village. Démolition qui interviendra après le renforcement de la maison mitoyenne.
- Des travaux sur le transformateur électrique de l'école (délestage) interviendront à partir du 29 novembre prochain.

VILLEBOIS, le 9 novembre 2017

Le Maire,
Marc LONGATTE

